

ARRÊTÉ N° 2023/009 **Portant composition de la Commission** **Consultative Paritaire (CCP)**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2020/036 du 10 novembre 2020 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics à la CCP,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 établissant, après tirage au sort, la liste des personnels à la Commission Consultative Paritaire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Membres Titulaires :

- Monsieur Edouard RENAUD, Maire de Moncontour, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, Président de la CAP,
- Monsieur Dominique CHAINE, Maire de Thuré,
- Madame Josette COLAS, Maire de Saint-Gaudent,
- Monsieur Patrice FRANCOIS, Maire de Mazeuil,
- Madame Nelly GARDA-FLIP, Adjointe au Maire de Chauvigny,
- Madame Evelyne GOURDEAU, Adjointe au Maire des Trois-Moutiers,
- Madame Annick GRATEAU, Adjointe au Maire de Pleumartin,
- Madame Gisèle JEAN, Maire de Queaux.

Membres Suppléants :

- Madame Annette SAVIN, Maire de Cissé,
- Monsieur Eric BAILLY, Maire de Pleumartin,
- Madame Nathalie DESJARDINS, Adjointe au Maire de
- Madame Bénédicte FILLATRE, Adjointe au Maire de Civray,
- Monsieur Yannick FUZEAU, Adjoint au Maire de Mazeuil,
- Madame Odile LANDREAU, Maire de Cenon-sur-Vienne,
- Monsieur Jean-Luc MADEJ, Maire de Lussac-les-Châteaux,
- Monsieur Rémy MARCHADIER, Maire des Roches-Prémarie-Andillé.

AR Prefecture

086-288600232-20230131-ARRETE2023009-AR
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023

Représentants du personnel :

Membres Titulaires :

- Madame Aurore FORESTAS, CIAS du Civraisien-en-Poitou,
- Madame Jennifer UCKIAH, Commune de Senillé-Saint-Sauveur,
- Madame Virginie HUBE, Commune de Saint-Maurice-la-Clouère,
- Madame Marie-Françoise PROST, Commune de Migné-Auxances,
- Madame Céline STEPHANT, Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
- Madame Anne-Laure BAILLARD, Commune de Saint-Léomer,
- Madame Delphine FARCY, Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- Madame Anita TERNARD, Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

Membres Suppléants :

- Madame Céline AUDOUARD, Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- Madame Françoise DERISSON, SIVU de la Vallée de la Dive,
- Madame Anaïs FONSSIN, Commune de Saint-Benoît,
- Monsieur Kevin LEGRAND, Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
- Madame Emmanuelle COMTE, Commune de Leugny,
- Madame Sabine GODET, Eaux-de-Vienne-SIVEER,
- Madame Sabine PETE, Commune de La Chapelle-Bâton,
- Madame Bénédicte MATTERN, Commune de Saint-Pierre-d'Exideuil.


ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Vienne,
- affichée,
- notifiée à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Consultative Paritaire.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 24 janvier 2023,

Le Président



Edouard RENAUD

L'AUTORITE TERRITORIALE :

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le : _____
Signatures

AR Prefecture

086-288600232-20230131-ARRETE2023009-AR
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023